



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-025-2023-01

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / SREA

IDF-2022-08-18-00004 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL LEVASSEUR PRODUCTEUR à CRESPIERES (1 page)	Page 3
IDF-2022-07-22-00013 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DE CHAVANNES à VILETTE (2 pages)	Page 5
IDF-2022-08-19-00007 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur CACHEUX Daniel à MEZIERES-SUR-SEINE (1 page)	Page 8

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2022-08-18-00004

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL LEVASSEUR PRODUCTEUR à CRESPIERES



Versailles, le 18 août 2022

Service Economie Agricole
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux
AETR

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tél. : 01 75 27 82 89
Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

EARL LEVASSEUR PRODUCTEUR
Mme Aude LEVASSEUR
M. Matthieu LEVASSEUR
1 Route de Boulemont
78121 CRESPIERES

Réf : SEA_20220812_dossier_complet_earl_levasseur_producteur.odt

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Madame, Monsieur,

En date du 04/07/2022, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces mentionnées ci-dessous,

Communes	Références cadastrales	Surfaces en ha	Propriétaires
DAVRON	ZA 6	1,5000	Consorts PRIEUR
	ZA 7	1,5000	
FEUCHEROLLES	ZJ 136	3,3840	
ST NOM LA BRETECHE	ZB 45	3,9430	

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 10,3270 hectares a été enregistrée complète le 12/08/2022.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée le **12/12/2022**. Dans ce cas, le présent courrier, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France¹ et également en mairie(s) de(s) communes concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du service économie agricole

signé

Nelly SIMON

¹ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2022>

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2022-07-22-00013

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA DE CHAVANNES à VILETTE



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le 22 juillet 2022

Service Economie Agricole
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux
AETR

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tél. : 01 75 27 82 89
Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

SCEA DE CHAVANNES
Mr Xavier NEVEU
21, rue de Chavannes
78930 VILLETTE

Réf : SEA_20220720_dossier_complet_SCEA DE
CHAVANNES_annule et remplace le courrier du 200722.odt

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 21/06/2022, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées ci-dessous :

COMMUNE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE EN HECTARE	PROPRIETAIRE
VILLETTE	ZA 582	1,3507	DUQUESNE Bernard
	ZA 592	1,1075	DUQUESNE Bernard
	ZB 30	2,3730	DUQUESNE Christian
ROSAY	B 348	0,0800	DUQUESNE Bernard
	B 372	0,0510	DUQUESNE Bernard
VERT	B 452	0,3785	DUQUESNE Bernard
	B 454	0,0454	DUQUESNE Bernard
	B 456	0,0430	DUQUESNE Bernard
	ZC 5	1,9900	DUQUESNE Bernard
	C 1074	1,3660	DUQUESNE Bernard
	C 1075	0,0257	DUQUESNE Bernard

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 8,8108 hectares a été enregistrée complète le **19/07/2022**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée le **19/11/2022**.

35 rue de Noailles - BP 1115 - 78011 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 84 30 00
www.yvelines.gouv.fr

Dans ce cas, le présent courrier, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France¹ et également en mairie(s) de(s) communes concernées par le(s) bien(s) demandé(s).
Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du service économie agricole

signé

Nelly SIMON

1 <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2021>

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2022-08-19-00007

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur CACHEUX Daniel à
MEZIERES-SUR-SEINE



Versailles, le 19 août 2022

Service Economie Agricole
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux
AETR

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tél. : 01 75 27 82 89
Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur CACHEUX Daniel

2, rue de Mézerolles
78970 MEZIERES-SUR-SEINE

Réf : SEA_20220812_dossier_complet_daniel_cacheux.odt

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 17/06/2022, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces mentionnées ci-dessous,

COMMUNES	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES EN HECTARE	PROPRIETAIRE
MEZIERES SUR SEINE	J 285	0,9221	AUBRY Jean-Pierre / AUBRY Marie-Line / AUBRY Maryse
MEZIERES SUR SEINE	J 286	0,0817	Mr AUBRY
MEZIERES SUR SEINE	E 20	0,5900	GUITEL Nicole
EPONE	A 400	0,7657	GUITEL Nicole

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 2,3595 hectares a été enregistrée complète le 12/08/2022.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée le **12/12/2022**. Dans ce cas, le présent courrier, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France¹ et également en mairie(s) de(s) communes concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du service économie agricole

signé
Nelly SIMON

¹ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2021>